



Conseil économique et social

Distr. générale
10 janvier 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2001

22-26 janvier 2001

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

De la première session ordinaire de 2001

du Conseil d'administration, qui se tiendra au Siège

de l'Organisation des Nations Unies du 22 au 26 janvier 2001

Résumé

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la première session ordinaire de 2001 du Conseil d'administration. On trouvera en annexe le projet de calendrier et d'organisation des travaux pour cette session.

Ordre du jour provisoire

- Point 1 :** Ouverture de la session
- a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2001
 - b) Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
 - c) Élection des représentants du Conseil d'administration au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires et au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation
- Point 2 :** Adoption de l'ordre du jour provisoire et du calendrier et organisation des travaux
- Point 3 :** Rapport de la Directrice générale (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social
- Point 4 :** Notes de pays
- Point 5 :** Réunion d'annonce de contributions
- Point 6 :** Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2001
- Point 7 :** Préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2001 : mise à jour (rapport oral)
- Point 8 :** Constitution d'une réserve opérationnelle
- Point 9 :** Questions financières¹ :
- a) Rapport financier et états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
 - b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- Point 10 :** Prix Maurice Pate de l'UNICEF
- Point 11 :** Questions diverses
- Point 12 :** Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration
- Point 13 :** Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM

¹ Examen de la question différé lors de la deuxième session ordinaire en 2000.

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la session

a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2001

Après l'ouverture de la session, le Conseil d'administration sera appelé à élire le Président et quatre vice-présidents représentant les groupes régionaux de l'ONU. Conformément à la décision 1992/7 (E/ICEF/1992/14), le Président sera élu parmi les candidats présentés par le Groupe des États d'Europe orientale qui sont membres du Conseil d'administration.

b) Déclarations du Président et de la Directrice générale

Après l'élection, le Président du Conseil d'administration et la Directrice générale feront des déclarations liminaires.

c) Élection des représentants du Conseil d'administration au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires et au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation

Le Conseil d'administration élira des représentants au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination pour les questions sanitaires et au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation pour l'exercice biennal 2001-2002 (1er janvier 2001-31 décembre 2002). Les représentants de l'UNICEF à ces deux comités sont choisis par le Conseil d'administration, le Président du Conseil étant membre de droit du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation. Chaque comité se compose de cinq membres élus à titre individuel et représentant les cinq groupes régionaux de l'ONU et cinq suppléants élus à titre individuel et, compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité, originaires des mêmes pays que les membres. Les États doivent proposer aux postes de membres et de suppléants des personnalités justifiant d'une expérience professionnelle adaptée et d'une expérience suffisante au sein du Conseil d'administration de l'UNICEF. Ces personnalités doivent être capables d'offrir des conseils techniques et des services consultatifs aux organisations concernées.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux

[Pour suite à donner – E/ICEF/2001/2]

L'ordre du jour provisoire a été établi conformément aux décisions pertinentes du Conseil d'administration, compte tenu en particulier du programme de travail pour 2001 adopté par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en septembre 2000 (E/ICEF/2000/8/Rev.1, décision 2000/18). On trouvera en annexe le projet de calendrier et d'organisation des travaux, qui a été présenté au Bureau (CF/EB/2000/53 du 13 novembre 2000).

Des décisions seront adoptées à la fin de l'examen de chaque point de l'ordre du jour. Néanmoins, si besoin est, les membres du Conseil pourront consacrer le temps nécessaire à des consultations officieuses pour tous les projets de décision en suspens.

3. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social

[Pour suite à donner – E/ICEF/2001/4 (Part I)]

Ce rapport fait suite aux décisions prises ces dernières années par le Conseil d'administration sur les rapports de la Directrice générale au Conseil économique et social, en particulier la décision 1999/6 (E/ICEF/1999/7/Rev.1), dans laquelle la Directrice générale est priée de veiller à ce que les rapports présentés au Conseil fassent dorénavant, comme le Conseil d'administration l'a demandé, un plus grand effort d'analyse, soient davantage axés sur les questions clefs, rendent mieux compte des problèmes rencontrés et exposent les enseignements tirés. Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note de ce rapport et le transmettre, assorti des observations faites par les délégations à la présente session, au Conseil économique et social lors de sa session de fond de 2001.

Le Conseil d'administration sera également saisi d'une note du secrétariat sur la suite que l'UNICEF aura donnée aux rapports du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2001/5). Le Conseil voudra peut-être examiner et adopter le projet de recommandation contenu dans cette note.

4. Notes de pays

[Pour information – E/ICEF/2001/P/L.1-E/ICEF/2001/P/L.49]

Conformément à la décision 1995/8 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) concernant l'examen et l'adoption des recommandations relatives aux programmes de pays, le secrétariat a établi des notes de pays succinctes aux fins d'examen par le Conseil. Ces notes, qui visent à informer assez tôt le Conseil des vues concernant le dosage entre les stratégies et les priorités des programmes et le poids à leur accorder, se rapportent aux programmes de coopération de pays à mettre en oeuvre à compter de 2002. Les observations formulées par les délégations seront portées à la connaissance des gouvernements concernés et il en sera tenu compte lors de l'établissement des recommandations finales relatives aux pays qui doivent être présentées au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2001.

Le Conseil sera saisi de 49 notes de pays : 9 portant sur des pays de la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe : Afrique du Sud, Érythrée, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie et Zambie (E/ICEF/2001/P/L.1 – E/ICEF/2001/P/L.9); 9 portant sur des pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale : Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Guinée, Nigéria, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal et Togo (E/ICEF/2001/P/L.10 – E/ICEF/2001/P/L.18); 16 portant sur des pays de la région des Amériques et des Caraïbes : Belize, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine et Venezuela (E/ICEF/2001/P/L.19 – E/ICEF/2001/P/L.34); 3 portant sur des pays de la région de l'Asie orientale et du Pacifique : Mongolie, République démocratique populaire lao et Thaïlande (E/ICEF/2001/P/L.35 – E/ICEF/2001/P/L.37); 3 portant sur des pays de la région de l'Asie du Sud : Bhoutan, Népal et Sri Lanka (E/ICEF/2001/P/L.38 – E/ICEF/2001/P/L.40); 1 portant sur un pays de la région de l'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des États baltes : République de Moldova (E/ICEF/2001/P/L.41); et 8 portant sur des pays de la région du Moyen-

Orient et de l'Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Liban, Maroc, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie et Yémen (E/ICEF/2001/P/L.42 – E/ICEF/2001/P/L.49).

Après une déclaration liminaire du Directeur de la Division des programmes, les directeurs régionaux donneront un bref aperçu des activités menées dans la région dont ils s'occupent, et feront un résumé des notes de pays soumises à la présente session.

5. Réunion d'annonce de contributions

Comme suite à la décision 1999/8 sur la stratégie de mobilisation des ressources, une réunion d'annonce de contributions se tiendra chaque année lors de la première session ordinaire pour permettre aux gouvernements en mesure de le faire d'annoncer leurs contributions volontaires à la masse commune des ressources ainsi que les modalités de paiement pour l'année en cours, et leurs contributions fermes ou une indication du montant de leurs contributions pour les années suivantes.

6. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2001

[Pour suite à donner – E/ICEF/2001/AB/L.1]

Le Conseil d'administration sera saisi du plan de travail et du projet de budget de la Division du secteur privé pour 2001. Il voudra peut-être examiner et adopter les projets de résolutions portant sur le projet de budget.

7. Préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2001 : mise à jour (rapport oral)

Le secrétariat rendra compte de l'état d'avancement des préparatifs de la session extraordinaire sur les enfants qui se tiendra du 19 au 21 septembre 2001.

8. Constitution d'une réserve opérationnelle

[Pour suite à donner – E/ICEF/2001/AB/L.3]

Ce rapport a été établi comme suite à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que le Conseil examine les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à créer une réserve opérationnelle tant pour les ressources ordinaires que pour les autres ressources (voir E/ICEF/1999/AB/L.10, par. 9). Le Conseil voudra peut-être examiner et adopter le projet de recommandation contenu dans le rapport.

Le Conseil sera également saisi pour examen du rapport du Comité consultatif sur ce rapport (E/ICEF/2001/AB/L.4).

9. Questions financières

L'examen des deux rapports ci-après a été différé lors de la deuxième session ordinaire de 2000 afin de permettre au Conseil d'avoir à sa disposition le rapport du Comité des commissaires aux comptes et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Le Conseil pourra également tirer parti des résultats des délibérations de la Cinquième Commission sur la question.

a) Rapport financier et états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

[Pour suite à donner – Supplément No 5B (A/55/5/Add.2)]

Ce rapport est soumis au Conseil pour examen et décision de noter. Il est présenté en application de la résolution 50/204 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1995 et suit la formule retenue par le Comité administratif de coordination. Sa présentation répond à l'impératif d'harmonisation de présentation des comptes des organismes des Nations Unies.

b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[Pour information – E/ICEF/2001/AB/L.2]

L'UNICEF présente régulièrement à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport sur les mesures que le Fonds compte prendre pour mettre en oeuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ce rapport examine les mesures qui ont été ou vont être prises par l'UNICEF en application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1998-1999. Il examine également dans quelle mesure les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives au compte de l'exercice biennal 1996-1997 ont été appliquées.

10. Prix Maurice Pate de l'UNICEF

Le Conseil d'administration examinera la pratique actuelle d'attribution du Prix Maurice Pate de l'UNICEF.

11. Questions diverses

Comme suite à la demande formulée lors de la session annuelle de juin 2000, la Directrice générale fera un rapport oral sur la question du moral du personnel, en exposant ce qui a déjà été fait dans ce domaine et ce qu'il reste à faire. Le Conseil pourra aussi envisager d'examiner au titre de ce point toute autre question qu'il jugera appropriée.

12. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

La Directrice générale et le Président feront des déclarations finales et suspendront la séance afin que puisse se tenir la réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM.

13. Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM

Le thème de la réunion mixte sera la suite donnée au paragraphe 7 de la résolution 2000/27 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 2000, sur les « indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les

niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU ». Dans cette résolution, le Conseil prie les organes directeurs des fonds et programmes de l'ONU d'étudier les indicateurs utilisés dans les bilans communs de pays et de lui faire rapport à ce sujet à sa session de fond de 2001. Un document commun sur les indicateurs utilisés dans les bilans communs de pays (DP/2001/CRP.4 – DP/FPA/2001/CRP.1 – E/ICEF/2001/CRP.3) a été établi pour faciliter les débats.

Annexe

**Projet de calendrier et organisation des travaux
de la première session ordinaire de 2001
du Conseil d'administration, 22 au 26 janvier***

Lundi 22 janvier	Matin	<i>Point 1</i>	Ouverture de la session :
			a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2001
			b) Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
			c) Élection des représentants du Conseil d'administration au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires et au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation
		<i>Point 2</i>	Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux
		<i>Point 3</i>	Rapport de la Directrice générale (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social
	Après-midi	<i>Point 4</i>	Notes de pays
Mardi 23 janvier	Matin et après-midi	<i>Point 4 (suite)</i>	Notes de pays (<i>suite</i>)
Mercredi 24 janvier	Matin	<i>Point 4 (suite)</i>	Notes de pays (<i>suite</i>)
	Après-midi	<i>Point 5</i>	Réunion d'annonce de contributions
Jeudi 25 janvier	Matin	<i>Point 6</i>	Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2001
		<i>Point 7</i>	Préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2001 (mise à jour) (rapport oral)
	Après-midi	<i>Point 8</i>	Constitution d'une réserve opérationnelle
		<i>Point 9</i>	Questions financières** :

- a) Rapport financier et états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
- b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Vendredi 26 Matin
janvier

Point 10 Prix Maurice Pate de l'UNICEF

Point 11 Questions diverses

Point 12 Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

Après-midi *Point 13* Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM

* Si l'examen d'un point de l'ordre du jour est achevé plus tôt que prévu, le Conseil d'administration passera au point suivant et réaménagera le calendrier de ses travaux en conséquence.

** Examen de la question différé lors de la deuxième session ordinaire en septembre 2000.